

Convocation du :
8 février 2024

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Corancez :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2024

Ver-lès-Chartres :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

Nombre de membres :
- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 7

Le lundi 12 février 2024, à 19 heures, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 8 février 2024, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA

Étaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER Joëlle SILLY et Messieurs Philippe AUFRAY, Alain CHOUPART, Max VAN DER STICHELE, Stéphane BOURGEOIS

Était présente en qualité de membre suppléants :

Madame Marie-Françoise BOUCHER

Étaient absents en qualité de membres suppléants :

Mesdames Delphine BRAULT, Marine DESEYNE et Monsieur Joffrey PINAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURGEOIS

La séance est ouverte sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 19h03.

A été invitée et assiste également à la séance, madame Lucile PICQUART, directrice de l'école.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2023.

Aucune remarque n'est élevée, donc Madame la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
 - GIP Chartres Métropole Restauration - convention constitutive modificative - approbation
- Points d'information :
 - Point ressources humaines
 - Point école

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2024-001 : GIP CHARTRES MÉTROPOLE RESTAURATION - CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFICATIVE - APPROBATION

Madame ABADIA informe les membres du comité syndical que certaines modifications sont intervenues, notamment avec l'entrée et la sortie de certaines communes, et qu'il convient de les approuver.

Monsieur AUFFRAY précise qu'il s'agit entre autres de l'adhésion de Mignières et de la sortie de Barjouville.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE la convention constitutive modificative du Groupement d'intérêt Public Chartres métropole Restauration ;
- AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention constitutive modificative et tous les actes afférents.

Fin des points délibératifs : 19h09

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame ABADIA informe le comité syndical que l'agent actuellement en congé de longue maladie a demandé une prolongation de celui-ci pour 6 mois, et la décision sera actée au centre de gestion lors de la séance du 22 mars. C'est pourquoi un contrat à durée déterminée a été proposé à l'agent qui la remplace jusqu'au 31 juillet.

Madame ABADIA informe les membres du comité syndical qu'un avis favorable a été émis par le centre de gestion concernant le projet d'attribution d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents. Le courrier n'ayant été réceptionné que ce jour, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical. Des arrêtés individuels d'attribution seront ensuite pris afin que la prime puisse ainsi leur être versée, soit sur le traitement de mars, soit sur le traitement d'avril, selon la date de notre prochaine réunion.

2. POINT ÉCOLE

Madame PICQUART indique que l'ordre du jour du conseil d'école à venir est assez classique et que les dossiers d'inscriptions scolaires sont déjà en bonne voie.

Madame ABADIA informe qu'une demande de devis a été effectuée auprès d'une entreprise de plomberie, car l'école doit régulièrement faire face à des problématiques au niveau des sanitaires. Le chiffrage est estimé à environ 5 000 €, mais la question en suspens est celle de la prise en charge par la commune, en qualité de propriétaire, ou par le SIVOS. Dans le principe, il conviendrait d'enclencher ces travaux le plus rapidement possible car c'est un souci récurrent.

Madame ABADIA évoque à nouveau avec les membres du comité syndical le fait que la directrice de l'école a transmis une demande de subvention dans le cadre d'un projet de séjour avec nuitée de 3 jours pour les 23 élèves de la classe des CE2, CM1, CM2. L'objet du séjour étant notamment de parcourir les routes de l'Eure-et-Loir à vélo dans le secteur chartrain du 13 au 15 mai 2024 pour découvrir les environs et différentes activités physiques.

Madame PICQUART indique que ce séjour à vélo entre dans le cadre du programme olympique, pour favoriser la pratique sportive, tout en privilégiant la mise en valeur du territoire local. Nous avons dû agréer des parents pour accompagner cette sortie qui permet également aux enfants d'apprendre le vivre ensemble. Nous avons adapté le programme scolaire afin d'inclure ce projet à l'ensemble des matières enseignées. Nous abordons ainsi l'origine des jeux olympiques, l'histoire de la cathédrale, Chartres en lumière, les fonctions du vivant comme la respiration, les engrenages en sciences, etc. Le programme sportif est également adapté, pour les initier au basket ainsi qu'au basket en fauteuil, au roller, au golf, ou au patinage. Le budget global s'élève à 2 200 €. Une participation de 50 € est demandée aux familles, qui ont toutes accepté. Le coût s'élève à 88 € par élève si l'on ne tient pas compte des adultes accompagnants. La participation des familles est donc de 1 050 €, et le reste (pour les élèves ainsi que pour les accompagnateurs) est pris en charge par la coopérative scolaire. Côté pratique, l'idée serait également de prévoir une voiture balai pour transporter les bagages. Aucune autre sortie payante ne sera prévue cette année pour privilégier ce projet.

Madame ABADIA demande donc l'avis du comité syndical pour prévoir une subvention exceptionnelle au budget 2024 afin de soutenir ce projet pédagogique. Sachant qu'il reste environ 1 000 €, le SIVOS pourrait proposer une subvention à hauteur d'environ 20 € par élève, soit environ 500 € afin de permettre de réduire le reste à charge des familles. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Madame ABADIA informe qu'une demande d'achat de jeux d'extérieur a été formulée par le personnel des services périscolaires pour un peu plus de 200 €. Il s'agit d'un set de swingball permettant de jouer au football, au basket et aux raquettes, d'un jeu de construction, ainsi que de jeux de quilles, de frisbee et de ballon, ainsi qu'un chariot de transport.

L'ensemble des membres du comité syndical est favorable à l'acquisition de jeux d'extérieur.

Madame PICQUART informe qu'un stage de remise à niveau va avoir lieu à l'école pendant les matinées des vacances scolaires.

Madame ABADIA informe qu'il avait été demandé de repeindre les jeux dans la cour de l'école. Il reste un peu de peinture, mais cela aura malgré tout un coût pour le SIVOS, même si l'association des parents d'élèves est également prête à participer.

III. QUESTIONS DIVERSES

Madame BOUCHER questionne les membres du comité syndical sur la possibilité de mettre en place une facturation des repas de cantine à 1 € par enfant, avec une participation de l'État de 3 €.

Madame ABADIA informe qu'une demande d'éligibilité a été formulée afin de savoir si le SIVOS pourrait bénéficier du dispositif « cantine à 1 € », et que les deux communes membres y sont éligibles. Les familles qui peuvent en bénéficier doivent avoir un quotient familial CAF inférieur à 1 000 €. Si le SIVOS voulait le mettre en place, nous pourrions donc le faire. Cela relève d'une démarche volontaire du fait que cela induit une tarification beaucoup plus complexe qu'à l'heure actuelle ainsi qu'un coût plus élevé en termes de temps et de budget pour le syndicat.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que ce type de système fonction du quotient familial n'a jamais été mis en œuvre dans nos communes, mais que cela reste une possibilité qui nous est offerte.

Monsieur AUFFRAY ajoute que des enfants seraient presque intégralement nourris aux frais de la collectivité.

Madame ABADIA indique que les allocations familiales sont normalement déjà faites pour prendre en charge une partie de ce type de dépenses du quotidien. Une réflexion sera néanmoins menée sur ce sujet, mais le plus simple serait que l'État apporte directement cette aide aux familles.

Monsieur AUFFRAY propose de communiquer sur les coûts réels de l'école dans les bulletins municipaux des communes membres.

Madame ABADIA propose de prévoir la date du prochain comité syndical le mercredi 20 mars 2024 à 19h00.

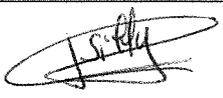
Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

La Présidente,

Les membres du Syndicat

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame Joëlle SILLY	
Monsieur AUFFRAY Philippe		Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max		Monsieur CHOUPART Alain	

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur Joffrey PINAULT	<i>Absent</i>
Madame BRAULT Delphine	<i>Absente</i>	Madame Marine DESEYNE	<i>Absente</i>